

La ville de Bourges vous recrute

La ville de Bourges vous recrute

Au cœur d'une agglomération de 100 000 habitants, Bourges est une ville de sports. Elle s'inscrit dans la dynamique des JO Paris 2024 ! Elle a obtenu le Label « Terre de Jeux » et espère pouvoir accueillir des délégations sportives étrangères dans l'un de ses 5 « Centre de Préparation des Jeux » que sont : le palais des sports (basket OP), le lac d'Auron (Aviron OP), la salle d'escrime Françoise Sineau (Escrime O), le Complexe Coubertin (Gymnastique O et Judo O) et le centre nautique Raymond Boisdé (Natation OP)

4 Maîtres Nageur Sauveteur

Direction Sports et Vie Associative

Cadre d'emplois des Educateurs des activités physiques et sportives

H/F – Temps complet

POSTE À POURVOIR DÈS QUE POSSIBLE

Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé

MISSIONS PRINCIPALES

Encadrement, enseignement et animation d'activités physiques et sportives :

- Intervenir au sein des projets éducatifs et sportifs en cohérence avec la politique de la collectivité
- Participer à l'élaboration des projets pédagogiques
- Négocier et argumenter auprès de la hiérarchie et des différents partenaires
- Sensibiliser aux différentes disciplines sportives
- Adapter son intervention en fonction des publics, des niveaux et des capacités d'apprentissage et de la faisabilité de l'activité
- Analyser les déterminants de l'activité sportive

Organisation et/ou mise en œuvre de manifestations sportives :

- Mobiliser et coordonner les différents acteurs et moyens autour d'un projet sportif
- Participer à des réunions
- Mesurer les risques liés aux manifestations sportives
- Promouvoir la politique sportive de la collectivité

Surveillance et sécurité des activités :

- Détecter les anomalies des matériels
- Effectuer les opérations de maintenance usuelle
- Appliquer et faire appliquer la réglementation
- Prendre des initiatives en cas d'urgence
- Pratiquer les gestes de premier secours,

COMPETENCES TECHNIQUES, PROFESSIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Être diplômé d'un BPJEPS éducateur sportif mention activités aquatiques et natation et justifier d'une expérience significative dans le management
- Avoir des connaissances dans la réglementation et maîtriser les techniques en matière de sécurité, d'hygiène et de premier secours
- Polyvalence, dynamisme, réactivité, maîtrise de soi, gestion du stress sont les qualités attendues.
- Permis B exigé

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires : Irréguliers, avec forte amplitude horaire en fonction des obligations du service public
- Rythme de travail fortement lié au rythme scolaire, variabilité en fonction du cycle saisonnier été/hiver, avec des pics d'activité liés à l'organisation de manifestations sportives
- Déplacements : quotidiens dans le cadre de projets et de manifestations sportives
- Large autonomie dans l'organisation du travail
- Garant de la sécurité des personnes, prend des initiatives en cas d'urgence
- Peut encadrer d'autres intervenants dans le cadre de tutorat, formation et encadrement de saisonniers
- Applique les instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire de son activité
- Bonne condition physique, disponibilité et adaptabilité aux usagers avec des risques de tension.
- Travail en milieu humide, bruyant et chaud

Centre nautique Raymond Boisdé

- Bassin Intérieur :
 - bassin couvert de 25 m x 12,50 m
 - bassin couvert d'initiation de 12,50 m x 7,50 m



- Bassin Extérieur :
 - Grand bassin de 50 m x 20 m, profondeur 1,80 m
 - Sur la période estivale
 - petit bassin : profondeur progressive de 0,40 m à 1,20 m
 - espace ludique (jeux d'eau pour les enfants de – de 6 ans)
 - buvette avec terrasse, solarium, espace de loisirs vert et ombragé, table de ping pong, terrain de beach volley.



Piscine des Gibjoncs

- bassin de 25 m x 10 m, toit ouvrant, profondeur progressive de 0,90 m à 2,10 m
- Sur la période estivale :
 - Solarium et espace vert et ombragé avec table de ping pong
 - accès et mise à l'eau pour Personnes à Mobilité Réduite



La zone de baignade

- La plage de Bourges est surveillée uniquement en saison estivale, de 14h à 18h (suivant arrêté municipal).
 - 830 m² de zone de baignade
 - 51 m de largeur le long de la plage
 - 18 m de longueur
 - environ 1,30 m de niveau d'eau



Renseignements sur les modalités de Recrutement :

Direction des ressources humaines et innovation managériale

Secteur emploi recrutement

☎ 02 48 57 82 77

✉ emploi@agglo-bourgesplus.fr